

09 juin 2023 -17:42

Appartient à [Conseil des ministres du 9 juin 2023](#)

Modifications de la plateforme eHealth et de la loi sur la carte d'identité sociale

Sur proposition du ministre de la Santé publique et des Affaires sociales Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi modifiant la loi sur la plateforme eHealth et la loi sur la carte d'identité sociale.

Les modifications concernent le partage de données de santé ainsi que la carte ISI+, la carte d'identité sociale des personnes qui ne peuvent pas disposer d'une pièce d'identité électronique (comme les enfants).

L'un des services de base de la plateforme eHealth - pour l'échange électronique de données de santé - est un annuaire de référence, qui répertorie quels acteurs de santé stockent et partagent quels types de données de santé et concernant quels patients. Il est maintenant clairement précisé dans la loi que cette référence peut être fournie sans consentement éclairé au partage d'informations par le patient, sauf opposition explicite de celui-ci. La référence est importante en cas d'urgence et pour que la personne elle-même puisse accéder à ces informations partagées.

La carte ISI+ est utilisée pour identifier les enfants lors du remboursement des soins de santé. Elle peut désormais également être délivrée sous forme électronique, par exemple via une application mobile. De plus, la référence au RGPD a été mise à jour.

L'avant-projet est transmis pour avis à l'Autorité de protection des données et au Conseil d'État.

Avant-projet de loi de modification de la loi du 21 août 2008 relative à l'institution et à l'organisation de la plate-forme eHealth et portant diverses dispositions, et de modification de la loi du 29 janvier 2014 portant des dispositions relatives à la carte d'identité sociale et la carte ISI+

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des
Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23

1040 Bruxelles

Belgique

<https://vandenbroucke.belgium.be>

info@vandenbroucke.fed.be

Sandrine Daoud

Porte-parole (FR)

+32 472 02 84 14

sandrine.daoud@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman

Porte-parole (NL)

+32 476 28 83 13

arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be